

Image not found or type unknown



partage amiable en indivision

Par **valou30**, le **27/11/2011** à **15:02**

bonjour,

j'ai été condamné en 2010 à rembourser une somme à mon ancien employeur, n'ayant pas de gros moyens, j'ai donné chaque mois une petite somme. cette société est en liquidation judiciaire depuis le mois de mai. je reçois ce jour une lettre d'un avocat qui me signale qu'il a placait mon appartement en hypothèque judiciaire et que je dois procéder à un partage amiable de cette propriété avec mon mari. je précise que ce bien est frappé par une indivision car nous l'avons acheté avant notre mariage. de plus nous avons un crédit concernant ce bien (encore 20 ans de remboursement)

pensez vous que l'on puisse nous obligé a vendre ???

merci d'avance car je fais tout pour m en sortir...